ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 70742

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quant à l'application de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1984. Ledit article prévoit qu'un décret fixe pour chaque année le coût moyen d'un poste d'enseignement qui sert de référence pour le calcul de la subvention de fonctionnement versée aux « Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation ». Pour 2001, ce décret n'a toujours pas été publié et de forte inquiétudes existent également pour l'année 2002, compte tenu des crédits inscrits dans le projet de budget. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole privé a vu ses subventions de fonctionnement augmenter de 13,20 % depuis 1998 passant de 1,39 milliards de francs à 1,6 milliards de francs. Les établissements de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984 ont connu une augmentation près de 11 % alors que ceux de l'article 5 de 13,9 % pendant cette même période. En ce qui concerne la revalorisation de leur subvention de fonctionnement, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à l'inspection de l'enseignement agricole de réaliser une enquête sur le coût de l'élève dans l'enseignement agricole public, ce coût servant de base à la subvention de fonctionnement des établissements privés mentionnés à l'article 8 du code rural. Les conclusions de cette enquête lui seront communiquées prochainement. Il apparaît donc difficile de prévoir une provision de crédits à ce titre sans aucune évaluation de l'augmentation. En ce qui concerne la subvention des établissements régis par l'article 5 de la loi de 1984, elle a augmenté à la suite de la revalorisation de la valeur du point fonction publique. Au titre de l'année 2002, un décret a été transmis au ministère de l'économie et des finances.

Données clés

Auteur : M. Dominique Caillaud
Circonscription : Vendée (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70742
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7172
Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1881